



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU LOT

Direction départementale des territoires
du Lot

AVIS AU PUBLIC

Autorisation d'exploiter une carrière à CRAYSSAC accordée à la SARL CAMPOS FERREIRA Valério et Fils

Par arrêté préfectoral du 24 février 2017, la SARL CAMPOS FERREIRA Valério et Fils a reçu l'autorisation d'exploiter une carrière et ses installations annexes situées au lieu-dit « Combes de guiral» sur la commune de CRAYSSAC.

L'exploitant est tenu de se conformer aux dispositions réglementaires relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement ainsi qu'aux conditions particulières édictées dans l'arrêté susvisé.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à la mairie de CRAYSSAC où est déposée une copie dudit arrêté ainsi que sur le site internet des services de l'Etat du Lot:
<http://www.lot.gouv.fr/>

Fait à CAHORS, le **28 FEV 2017**

Le directeur départemental
des territoires du Lot,


Philippe Grammont